

Combat Breton / Kazetenn Emgann Niv.84 15 a viz Du (nov.) -15 a viz Kerzu (déc.) 1992 - 15 ltr/15 F

COMBAT BRETON

Kazetenn Emgann



**LIBERONS
VERONIQUE THOMAS-HUNAUT !**

Interview de Jordi Pujol,
président du gouvernement de Catalogne

LA CHARTE DONT LA FRANCE NE VEUT PAS

Le 29 juin 1992 le comité des ministres du Conseil de l'Europe adoptait la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires. L'objectif de ce texte est de définir les principes que doivent respecter les états à l'égard des langues non officielles d'Europe. Reconnaissance des langues, absence de toute discrimination, création d'organes de défense, usage de ces langues dans la vie publique, l'enseignement, les médias. En somme le droit à l'exercice normal de sa langue pour chacun des ressortissants des états concernés. C'en est trop pour la France qui refuse toujours de ratifier ce texte mis à la signature le 5 novembre dernier. A une question du pauvre Yves Dollo, député P.S. des Côtes d'Armor, qui n'en finit pas de pleurer de ne pas voir sa proposition de loi (la 40ème du genre) aboutir sur le bureau de l'Assemblée, Roland Dumas, ministre des Affaires Etrangères (ça c'est bien vrai) répond : "Cette Charte contient des dispositions incompatibles avec nos principes constitutionnels tels que l'égalité des citoyens devant la loi, et contraire à notre législation pour ce qui concerne l'emploi des langues régionales dans les services publics et dans la vie économique et sociale". Voilà qui a le mérite d'être clair et devrait ouvrir définitivement les yeux à tous ceux qui espèrent encore que le P.S. tiendra ses engagements d'avant 1981.

Interrogé à ce sujet Kofi Yamgnane a fait une réponse du même acabit. Nos deux autres ministres bretons, Le Pensec et Josselin, ont fini par demander que la France signe la charte.

A ce propos, ce scandale que constitue pour certains naifs la non-ratification de cette Charte par le gouvernement français se situe dans le droit fil d'une politique déjà bien établie en matière de "défense des langues régionales" qui a trouvé son couronnement cet été lors de l'introduction de la Constitution Française d'un article stipulant que "le français est la langue de la République". Faut-il rappeler que ce texte a été voté par tous "nos" députés bretons de Trémel à Goasdouff en passant par Jean-Yves Cozan ?

La France est ainsi le seul état de l'Europe des Douze à consacrer une seule langue officielle dans

sa Constitution. Après tout, quoi de plus normal que de voir les Français préciser la primauté de leur langue dans la Constitution de leur République ? Plutôt que de l'explorer indéfiniment prenons enfin conscience qu'il est urgent de s'en passer et de construire notre propre souveraineté en Bretagne.

— Yann GARDUNER

Le Conseil Culturel de Bretagne, qui regroupe des représentants du Conseil Régional, du Conseil Economique et Social, des cinq Conseils Généraux de Bretagne, des grandes villes et des associations culturelles,

- notant avec satisfaction que la **Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires** a été votée le 24 juin ;
- que cette Charte offre des garanties aux langues régionales ou minoritaires ;
- qu'elle pose pour ces langues, en tant qu'éléments de la diversité européenne, les bases d'un code européen ;
- qu'elle reconnaît la valeur du pluralisme culturel comme valeur du facteur de démocratie ;
- demande au gouvernement, refusant l'Europe à deux vitesses, de ratifier la Charte lorsqu'elle sera solennellement présentée à la signature des 27 Etats membres du Conseil de l'Europe le **5 novembre** à Strasbourg.

SOMMAIRE

La charte dont la France ne veut pas : **P.2.** Pour la libération de Véronique Hunaut : Jeûne de protestation à Brest : **P.3.** La C.F.D.T. voit grand... Ouest : **P.4.** A quoi jouent les Vets ? : **P.5.** Aux origines de la réforme de la P.A.C. : **P.6.** La langue bretonne est l'affaire du Conseil Régional de Bretagne : **P.8.** Skoazellomp Diwan da sevel he lise : **P.8.** 5 questions à Jordi Pujol, Président de la Generalitat de Catalunya : **P.9.** "An arar hag ar stered" : **P.11.** Procès de nationalistes basques : **P.12.** Congrès de l'U.P.L.G. Pour l'indépendance de la Guadeloupe : **P.13.** Ar Gaotigell hag ar ouiziegezh : **P.14.** Lizhiri : **P.15.**

POUR LA LIBERATION DE VERONIQUE HUNAUT Jeûne de protestation à Brest.

Le lundi 9 novembre, le Comité de Soutien aux inculpés dans l'affaire de l'hospitalité aux Basques organisait une conférence de presse à la mairie de Brest afin d'annoncer un jeûne de protestation contre la détention de Véronique Thomas-Hunaut.

Arrêtée une première fois le 4 mai, elle fut remise en liberté le 16 juillet sous contrôle judiciaire strict comme ses co-accusés : interdiction de se rencontrer, de sortir du territoire, de participer à toute réunion en rapport avec le dossier. Le 1er octobre, Véronique fut à nouveau arrêtée et incarcérée à Fresnes sur ordre du Juge Le Vert pour non respect du contrôle judiciaire. Le 6 novembre, alors qu'on attendait sa libération, le juge décide de la garder en prison.

Après le rappel des dernières informations Christian Le Bras, du Comité de Soutien de Brest donnait la parole tour à tour aux représentants de la municipalité brestoise, Hervé Cadiou et Jean Guenigant, qui accepte de mettre une salle à la disposition des jeûneurs. Puis Alain Uguen et Gérard Borvon des Verts rappelleront la condamnation des méthodes utilisées par les instances judiciaires et la sanction du délit d'hospitalité tout en stigmatisant les "grands partis qui acceptent de telles situations, ce qui nous prépare à une société où la démocratie n'aura plus cours". Hervé Ar Beg exprima l'entière solidarité d'Emgann à l'égard des inculpés, rappela le soutien apporté par le mouvement aux actions et aux manifestations des comités de soutien ainsi qu'à la lutte de libération du Peuple Basque. Yann Jestin président de l'Association des Elus Bretonnais l'invita également à manifester son émotion devant des méthodes utilisées par l'appareil judiciaires.

Dès le lundi soir quatre inculpés entamaient un jeûne tournant de protestation ouvert à tous ceux qui veulent soutenir Véronique jusqu'à sa libération. Ce faisant ils prennent consciemment d'énormes risques puisqu'ils enfreignent le contrôle judiciaire prononcé à leur égard.

(Contact : Hôtel de Ville de Brest, salle des conférences. Ligne directe : 98.00.80.04).



FRANKIZ EVIT VERONIQUE THOMAS-HUNAUT !

Lun 4 a viz mae : taol rastell an SRPJ : 50 Breton harzet, un dabo ugant bennak anezho lamallet, 18 anezho toullbachel. O "zorfed" bezañ roet bod da repudi politikel euskarat.

15 a viz gouere : Ar vrestoned en toull a vez laosket da vont. An holl re damallet a rank doujañ avat ouzhi reolennoù stazh lakiet gant ar vammerezh, difennet ouzhi kezan an eil gant ar re all, mont er maez eus Bro C'hall, arabat dezho kemer perzh eb arzh armoù hag a denn dan "stêr". Mæsien ebet dezho neuze da breñtñ ur prosez na oar den ebet na peur na pelec'h e vo dioutañ, ma vez dioutañ un deiz bennak.

Tañ a viz here : Veronique Thomas-Hunaut a zo kaset da Bars evit an eil gwech ha toullbachel e Fresnes. Hervez ar Vammerezh La Vert, n'he dije ket doujet ouzhi ar reolennoù meneged uheloc'h.

5 a viz du : Veronique, mamm a dri bugel, a zo gwelet erdo gant ar vammerezh. Traemañ a ra mat an traou, hervez an alvokaded, pezh zo roet da chouzout d'he fried ha d'he bugale. Antronoz koulskoude a tivz ar vammerezh derc'hel anezhi en toull. Bremañ ne vo ket gwelet arak ar 17 a viz du.

E-kel-se, d'aoz zenn all zo bet harzet e Breizh ha moarvat n'eo ket ar re zwezhañ. 150 den zo bet lamallet e Frañs evit ar memes digarvoud. Da biv an dro neuze ?

da belec'h ez eomp ? pelec'h emañ an demokratelezh ?
D'ar poent-mañ 'vez kaoz da renevezñ doareoù ar justis e Bro C'hall, met ar stad a cheill :

- lakaat tud didan dalc'h e-pad 4 devezh a-bezh hep gwelet alvokad ebet
- derc'h tud er prison mod-se, hep dezho da vezañ bet barnet
- lakaat tud en toull war diviz ar "Juge d'instruction" e-unan.

An dud lamallet n'he ket digemer seurt doareoù. Setu perak ez eont war yun adalek dilun an 9 a viz du gant skour komiteoù skoazell Breizh.

GOULENN A RA START AR C'HOMEITEOU SKOAZELL :

- ma vo laosket da vont diouzhtu Veronique Thomas-Hunaut
- ma vo lammet kuit evit pep den ar reolennoù pouner a bouez war o chouk
- ma vo didamallet kement hini

Skritit da Veronique THOMAS-HUNAUT : M.A.F. 829054 W - Cellule 152 - Allée des Thuays - 94251 FRESNES - Cedex.

Skoazell an dud war yun. It da welet anezho, da yunañ asamblez ganto, komzi gant ho amezeven pe genseurted diwan-benn an dra-se, kasi o skoadenn da **Komite Skoazell, Kreizenn sosial Penn ar C'hrec'h, 29200 Brest.**

LA C.F.D.T. VOIT GRAND... OUEST

A l'approche de l'élaboration du XIème Plan, chacun des partenaires du monde socio-économique s'agit de faire valoir son point de vue. Ainsi la C.F.D.T. vient-elle de faire ses propositions lors d'une réunion qui s'est tenue à Saint-Brieuc le 12 octobre dernier. La C.F.D.T. ou plutôt les têtes pensantes des unions régionales Basse Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charente et Bretagne en la personne de Michel Régereau. Qu'ont-ils sorti de leur chapeau cédériste : la bonne vieille lune de la coopération inter-régionale plus connue sous le nom de "Grand Ouest".

L'argument massue : les régions ne faisant pas le poids dans l'ensemble européen il faut donc les regrouper. "Le moment est venu de constituer un pôle de développement européen du grand Ouest. Et l'élaboration des contrats de plan nous donne les moyens d'engager cette action de manière concrète" (O.F. 13 octobre). Et de proposer la mise en place de filiales communes dans les domaines de l'aéronautique, de l'agro-alimentaire, de l'électronique, de l'informatique et de la plasturgie. S'ensuivent des propositions sur l'extension du pôle agronomique à la Basse-Normandie et au Poitou-Charente.

Pourquoi s'arrêter en si bon chemin et ne pas proposer plus simplement la création d'une nouvelle région "Grand Ouest" capable de s'affirmer face aux autres régions européennes ? Pour l'instant on se garde bien de citer ces dernières de peur sans doute de faire apparaître l'évidence : leurs tailles respectives ! On se rendrait compte très vite que les "régions" ainsi visées : länders allemands, régions autonomes d'Italie du Nord ou de l'état espagnol sont bien plus petites que ce que montre l'ouest composé de la Basse-Normandie, des Pays de Loire, du Poitou-Charente et de la Bretagne !

La C.F.D.T. "oublie" de dire que l'essentiel ne réside pas dans la taille mais dans le **puvoir de décision**. Qui oserait prétendre que la Bretagne à 5 départements n'a pas les poten-

tialités économiques, sociales et culturelles de rivaliser non seulement avec les "régions" mais avec plusieurs états d'Europe tels que le Danemark ou les Pays-Bas ? La différence : ceux-ci sont souverains tandis que la Bretagne est toujours soumise à un pouvoir parisien qui décide seul des orientations économiques.

Les Bretons sincères qui ont fait confiance à la C.F.D.T. pensant qu'elle aurait été à même de faire des propositions dans le cadre d'une remise en cause fondamentale du cadre étatique français en seront pour leurs frais. C'est tellement plus confortable de s'y mouler. Nos "amis" bretons du P.S. n'ont pas fait autre chose.

Réponse à la C.F.D.T.

Le mouvement Emgann réfute les arguments de la C.F.D.T. à propos des contrats de plan Etat-Régions, que le syndicat voudrait établir à l'échelle d'un Grand-Ouest nébuleux.

Faut-il que la CFDT soit en panne de projet pour reprendre à son compte un tel concept, sans aucun fondement, ni aucune cohérence, et dont plus personne ne parle ? Si la Bretagne a un avenir, ce ne peut être que dans le cadre d'un territoire réunifié et d'un profond changement de ses structures. La coopération est une chose, la dilution en est une autre, à proscrire absolument.

EMGANN

ALLIANCE LIBRE EUROPEENNE

Les futurs députés européens devront être élus dans les régions.

Le résultat du référendum du 20 septembre a mis en évidence la méfiance d'un grand nombre de citoyens envers une construction européenne souvent autoritaire et opaque, toujours lointaine. La réconciliation des citoyens avec l'Europe passe, entre autres mesures, par une réforme du mode d'élection des députés européens. En effet, une démocratie digne de ce nom ne peut imposer à l'ensemble des citoyens, de Pointe-à-Pitre à Nouméa en passant par Toulouse et Strasbourg, les mêmes listes bloquées de candidats élaborés loin de chez eux par les états-majors parisiens des partis hexagonaux.

L'Alliance libre européenne (ALE), union de partis représentatifs des peuples et régions de l'Etat français, se prononce en faveur de l'élection des députés européens, dès 1994, dans le cadre de circonscriptions régionales. Le nouveau mode d'élection devra respecter deux principes démocratiques de base :

- le découpage des circonscriptions devra coïncider avec la réalité culturelle et humaine des régions et non pas relever d'une logique technocratique et centraliste ni dépendre de considérations partisans ;
- chaque région, indépendamment de son poids démographique, devra être assurée de pouvoir élire au moins un député.

Font partie de l'Alliance Libre Européenne : ERC (Catalunya/Catalogne) - EUSKO ALKARTASUNA (Euskadi/Pays Basque nord) - PARTIT OCCITAN (Occitanie/Occitanie) - UNITAT CATALANA (Catalunya/Catalogne nord) - UDB (Breizh/Bretagne) - UPC (Corse/Corse) - VFP/PFF (Vlaanderen/Flandre occidentale) - MOUVEMENT REGION SAVOIE - UPA (Elsass/Alsace)

Parlement européen - Mon 2.28 - Rue Belliard 97-113 - B-1047 Bruxelles. Tél. (32)2.284.2831 - Fax (32)2.230.6527

A QUOI JOUENT LES VERTS ?

Les Verts se sont toujours défendus d'être les forces d'appoint de telle ou telle majorité de la droite ou de la gauche française. Ils veulent en donner pour preuve leur soutien donné au cas par cas au vu des situations locales. En France, ils ont conclu un pacte avec le P.S. pour gouverner la Région Nord avant d'en faire de même ailleurs avec la majorité R.P.R.-U.D.F. en Lorraine. Certains leaders du P.S. envisageaient-ils la formation d'une nouvelle coalition "rose-rouge et verte" ? Las, voilà que les Verts viennent de conclure un accord avec Génération Ecologie en vue des législatives de mars 93 qui prévoit le maintien de leurs candidats communs au second tour.

En fonction de cet accord, les Verts de Bretagne viennent donc très logiquement de présenter une première liste de candidats uniques dans plusieurs circonscriptions. Tout n'est peut-être pas aussi simple qu'il n'y paraît.

Ainsi à Saint-Brieuc les Verts ont rallié la majorité municipale dirigée par le député-maire P.S. Claude Saunier après avoir été élus en 1989 sur une liste Vert totalement indépendante. Jacques Mangold, conseiller municipal Vert, vient en effet d'accepter le siège d'adjoint au maire chargé de l'écologie urbaine. Normal, déclarait Claude Saunier lors d'une conférence de presse puisque "sur les dossiers essentiels, les Verts ont toujours voté avec nous : l'université, la coopération intercommunale, le développement économique. Le dernier budget primitif aussi" (O.F. 7-8 nov.)

Les électeurs briochins qui avaient voté Vert afin que ces

derniers mènent une action politique nouvelle apprécieront au passage cet accord sur l'essentiel". Les Verts entendent bien qu'on n'y voie aucune manœuvre politique et s'offusquent de voir certains leur prêter des intentions propres aux "grands" partis.

réponse viendra assez vite. Un élément peut être pourtant apporté à la réflexion. Lors de la signature de l'accord entre leur mouvement et Génération Ecologie, Brice Lalonde a clairement défini l'objectif des "écologistes" : remplacer le Parti Socialiste ! Waechter ne l'a pas démenti.

A quoi jouent les Verts ? La

Merci, "on" a déjà donné.

L'EUROPE DE MAASTRICHT

Le comité des régions remis à plus tard

Le directeur de la commission européenne pour la politique régionale vient d'indiquer lors de la deuxième réunion du Comité Consultatif des Collectivités Régionales et Locales tenue à Bruxelles, qu'il va falloir attendre avant la mise en place du fameux Comité des Régions créé par le traité de Maastricht. Selon le Commissaire Landaburu, le retard dans le processus de ratification du traité par la Grande-Bretagne entraînerait un délai d'un an. Le Comité des Régions ne serait donc pas créé avant 1994.

Encore faudra-t-il que les états membres se mettent d'accord sur la désignation de leurs représentants au sein de ce Conseil des Régions. L'on sait que la France dispose de 24 sièges qu'elle a le droit de choisir en toute liberté. Pour Yvon Bourges, président du Conseil Régional de Bretagne il n'est pas question de donner plus de poids aux élus régionaux qu'aux représentants des départements, ceux-ci ayant une antériorité de deux siècles. Il semble que Paris penche plutôt pour une répartition à parts égales entre les conseils régionaux, les conseils généraux et les communes.

L'Alliance Libre Européenne a déjà réagi contre ce projet en indiquant que "seuls des représentants élus des Régions seront en mesure de siéger avec efficacité aux côtés des représentants des Länders allemands, des régions autonomes de Belgique ou des Communautés autonomes d'Espagne. Il est inacceptable, ajoute-t-elle, que le Gouvernement et le Parti Socialiste détournent le sens de cette institution naissante au profit de ce dernier en cherchant à détenir des places pour ses notables par la représentation des départements, création du jacobinisme".

Soit. Mais on ne peut s'empêcher de se demander ce qui changerait vraiment. Que le gouvernement français choisisse des élus régionaux au lieu d'élus généraux il y a fort à parier qu'il n'enverra pas à Bruxelles des anti-jacobins. Bourges et Guichard au lieu de Marcellin ou Miossec, cherchez la différence...

DOSSIER

AUX ORIGINES DE LA REFORME DE LA PAC

Depuis la publication du rapport de Mac Sharry, régulièrement les médias, les agriculteurs et le monde politique discutent des problèmes de la réforme de la Politique Agricole Commune. Celle-ci est accusée de coûter trop cher aux contribuables européens par la formation de montagnes d'excédents. Ces excédents, cette crise de la P.A.C. étaient prévisibles, puisqu'il s'agit des objectifs qu'on lui avait assignés et qui sont absents. En gros, la P.A.C. est victime de son propre succès. Mais, il n'y a pas que ce problème ; la P.A.C. est victime, aussi paradoxal que cela puisse paraître, de la construction européenne.

1. LES EXCEDENTS.

Dans les années 50, après le rejet de la Communauté Européenne de Défense (CED) par la France, les Etats européens se fixent un objectif beaucoup moins ambitieux et créent la Communauté Economique Européenne (CEE). Face aux disparités entre Etats et surtout face aux problèmes de l'agriculture, est créée la Politique Agricole Commune. Les objectifs de cette politique répondent à des problèmes bien précis :

1. Assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe.
2. Cette production agricole doit répondre aux besoins d'une population en croissance rapide (baby-boom).
3. Cette période est marquée par la croissance économique. On est en plein dans la période des "30 glorieuses".

Qui dit croissance économique, dit diminution de l'emploi dans le secteur primaire, dont diminution de l'emploi en agriculture. De moins en moins d'agriculteurs doivent nourrir de plus en plus d'habitants. Voilà la mission confiée aux agriculteurs européens. Ils exécutent ce pari en engrangeant des gains de productivité. Ces gains de productivité devaient théoriquement les amener à une parité de revenus avec les autres catégories socio-professionnelles. Mais, ce n'était pas là un des objectifs primordiaux des politiques...

Cette politique reposait sur quatre principes essentiels :

1. Libre circulation des marchandises.
2. Unité des marchés.
3. Préférence communautaire.
4. Solidarité financière.

Analysons maintenant ces principes.

Libre circulation des marchandises.

La formation d'un marché unique s'effectuera par la libre circulation des marchandises. La libre circulation des marchandises permettra d'assurer aux consommateurs européens la sécurité alimentaire au moindre coût. Elle démantèle les protec-

tions douanrières dont bénéficiaient les producteurs qui ne les encourageaient guère à faire des efforts de productivité.

L'unité des marchés.

Pour chaque produit, il n'existe qu'un seul marché : le monde européen ! Ce principe est mis en application par deux moyens réunis dans la mission du FEOGA (Fonds Européen d'Orientalion et de Garantie Agricole).

Le premier moyen réside dans la fixation de prix communs aux producteurs des Etats membres. (Selon les productions, il se nomme prix objectif, prix de base, etc.). A l'extérieur, les producteurs sont protégés par l'adoption d'un Tarif Douanier Extérieur Commun. Cette politique des prix est mise en application par la branche Garantie du FEOGA.

Pour que la concurrence entre les agriculteurs de la CEE soit loyale, il faut que ce prix commun reflète des coûts de production comparatifs ; que les structures agraires ne soient pas trop inégales, trop disparates, d'où l'obligation de mener une politique des structures. Cette politique des structures comportera deux volets :

1. Volet formation des agriculteurs afin d'élever leur productivité.



2. Volet mobilité des terres, dans le cadre de la libre circulation et de l'unicité du marché. On enregistrera un échec, sur ce volet, suite à l'apparition de la crise économique qui aboutira à un gel des terres.

Les deux éléments de cette politique des structures sont mis en œuvre par la branche orientations du FEOGA.

Au niveau budgétaire, la branche garantie à vite pris le dessus sur la branche orientation.

Cette place trop importante accordée à la branche garantie au détriment de la branche orientation, source d'excédent, avait été dénoncée dès 1968 par SICCIO MANSOLT !

C'était la première tentative de réforme de la P.A.C. Ce plan prévoyait un encouragement à la cessation de l'activité agricole et une régionalisation pour compenser les handicaps de l'activité agricole en montagne.

Ces deux idées sont tirées des suites logiques du prix commun. Si le prix commun est fixé trop bas, seuls les grandes exploitations compétitives s'en tireront. Si le prix commun est fixé trop haut, les grosses exploitations compétitives, situées près des grands centres de consommation, disposeront d'une rente de situation. Pour éviter ces phénomènes, le corollaire est donc une régionalisation pour compenser le handicap des agriculteurs de montagne.

Préférence communautaire.

Nous avons vu qu'un tarif douanier extérieur commun protège les producteurs agricoles de la CEE. C'est l'instrument de ce principe. Cela se traduit par les prélèvements à l'importation et par les restitutions à l'exportation. Ces dessins (Cahiers Français

N 205), mieux qu'un discours illustraient ce principe.

Solidarité financière.

C'est le corollaire logique des autres principes. Or, le prix commun accordé aux producteurs européens était supérieur au prix régnant sur le marché mondial. Cette différence constituait donc une rente pour les agriculteurs européens, et donc un désavantage pour les consommateurs européens. Ce prix commun, garanti était fixé pour des qualités illimitées. Ce phénomène fut désigné responsable d'excédents brades sur le marché mondial. Il fut accusé de peser sur les cours du marché mondial. Voilà les arguments que développent les Américains au G.A.T.T. contre la Politique Agricole Commune.

Entre temps, le "baby boom" prit fin. La production agricole continua d'augmenter de 5% par an, alors que la population européenne n'augmentait que de 2%. La différence contribuait donc à grossir les excédents. Entre temps, la construction européenne s'approfondissait.

II. LA CONSTRUCTION EUROPEENNE.

De 6, lors du traité de Rome, les Etats membres passerent à 9 puis à 12. Avec l'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal, un nouveau problème émergea : l'agriculture méditerranéenne. L'agriculture de ces pays-là, présente des handicaps très forts par rapport à celle des pays de l'Europe du Nord. Ils accusèrent la P.A.C. de pratiquer une politique au profit des agriculteurs de l'Europe du Nord. Il fallut donc encore régionaliser la P.A.C. Cela déboucha sur les P.I.M. (Programme d'Intégration Méditerranéenne). Après l'agriculture de montagne (Les Monts d'Arns) présentent toutes les caractéristiques de l'agriculture de montagne, tant au niveau "nature du relief" (exemple l'altitude) que "caractéristiques socio-démographiques".

L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Européen, mit à mal le principe de la solidarité financière. Avant son entrée dans la Communauté Economique Européenne, les consommateurs britanniques bénéficiaient de produits alimentaires... au prix mondial, nettement moins élevés que les prix européens. L'entrée dans la CEE se traduisit par une hausse sensible des prix des produits alimentaires. En pratique (voir le jeu Prélèvements-Restitution), ce principe signifie qu'un pays peut recevoir plus qu'il ne verse, tandis qu'un autre verse plus qu'il ne reçoit. La Grande-Bretagne était dans ce dernier cas. D'où la revendication de Mrs Thatcher : "I want my money back". Pour ne pas céder sur le principe de la solidarité financière, les autres partenaires dirent et accordèrent des aides au nom de la régionalisation. Qu'importait pour Maggie le vocabulaire du moment que son argent lui revenait...

Nous voyons donc que la politique agricou-

le est très proche de la politique régionale ou de la régionalisation. Les citoyens européens accusèrent la P.A.C. d'absorber tout l'argent des contribuables et d'empêcher la naissance d'autres politiques communes. La réduction de l'importance (relative) de la P.A.C. permettrait donc la création d'autres politiques communes.

Les succès foudroyants remportés sur le front de la production ont fait passer la CEE d'importateur au stade d'exportateur. Les agriculteurs sont devenus minoritaires dans le corps électoral. Les parlementaires européens, élus au suffrage universel direct, à partir de 1979, ont voulu affirmer leur autorité vis à vis des autres institutions communautaires (Commission, Conseil des Ministres) et se firent l'écho des préoccupations des consommateurs européens, et demandèrent une réforme de la P.A.C. au nom de la maîtrise des dépenses obligatoires.

Telles sont les raisons objectives qui poussèrent à la réforme de la P.A.C. Dans tous les cas, on peut dire que la P.A.C. fut victime de son propre succès. Une agricou-

ture performante, signifie un nombre réduit d'agriculteurs, donc un corps électoral réduit... De plus, la montée, le triomphe du libéralisme signifie le démantèlement de la P.A.C. (Prix garanti). Cette élimination des agriculteurs est normale lorsqu'on se situe dans une logique strictement économiste. Mais, l'agriculteur n'est pas qu'un fournisseur de matières premières ; il occupe, entretient l'espace rural. C'est ce que dit, défend la Confédération Paysanne. Les consommateurs européens veulent des prix au niveau mondial, sont-ils prêts à payer pour l'entretien des paysages ? Si oui, il faudra qu'ils reconnaissent financièrement cette fonction. Un compromis se fixe entre ces deux fonctions, sinon on assistera à la multiplication des friches d'un côté et à l'enlèvement dans les banlieues, avec les problèmes que l'on connaît, de l'autre. Le vide d'un côté, le trop plein de l'autre. Si l'on veut éviter ce scénario, il faudra tenir compte des spécificités : un approfondissement de la régionalisation s'imposera.

Hervé PERSON
Salarié Agricole

G.E.P.N. :

Pour un moratoire sur les aménagements



Les associations et organismes signataires de cet appel, inquiets devant la recrudescence des opérations d'aménagement fonciers en Bretagne et notamment dans le château d'eau du Centre-Bretagne, demandent un moratoire sur l'ensemble de ces travaux jusqu'à la parution de la loi "paysages" et de ses décrets d'application. Ils demandent le gel des crédits publics (C.E.C., Etat, Régions, Département...) affectés à ces opérations. Les signataires invitent les décideurs nationaux et régionaux aux assises régionales du remembrement qui auront lieu à Rostrenen, début février 1993. Ces assises permettront d'établir un bilan des aménagements fonciers de ces trente dernières années, et de proposer des modifications législatives visant à instituer des procédures plus démocratiques et plus respectueuses des hommes, des paysages et de l'environnement.

Groupement pour l'Etude et la Protection de la Nature en baie de Saint-Brieuc, G.E.P.N., 10, Boulevard Sévigné, 22000 SAINT-BRIEUC, Tel. 96.33.10.57, M. Boishardy Didier (96.25.38.09)

A.P.E.E.B.

LA LANGUE BRETONNE EST L'AFFAIRE DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

L'avenir de la langue bretonne reste des plus précaires malgré les efforts constants développés par l'APEEB depuis 10 ans pour lui donner la place qui devait être la sienne dans l'enseignement public en Bretagne.

Langue millénaire, plus ancienne que le français et écrite près d'un siècle avant lui, le breton est la langue d'une importante partie de la population de la Bretagne ; elle n'a pas toutefois d'existence juridique ; elle n'est pas reconnue officiellement.

Tous les gouvernements français en place ont refusé de manière systématique l'adoption d'une loi reconnaissant les droits des langues minorisées sur son territoire. La dernière péripétie est le rejet de la 40ème proposition de loi (Dollo) à ce sujet.

Deux faits récents, - la modification de l'article 2 de la Constitution précisant que "la langue de la République est le français" ; - le refus du gouvernement socialiste de signer la Charte des langues régionales ou minorisées adoptée récemment par le Conseil de l'Europe ;

nous prouvent s'il le fallait encore, que l'Etat central veut que la langue française soit la seule langue qui puisse avoir un statut de langue officielle sur son territoire et considérer les textes émanant du Conseil de l'Europe comme une ingérence dans ses affaires intérieures.

En conséquence, l'APEEB-Bretagne réunie en assemblée générale le samedi 17 octobre 1992 à Rostrenen demande aux conseillers régionaux de Bretagne de voter "la Déclaration solennelle" co-signée par l'APEEB et proposée par la coordination des Associations culturelles bretonnes. Elle demande également au Conseil Régional de prendre à son compte l'objectif de 10 000 élèves en classe

bilingue breton-français en l'an 2000, ce qui nécessite la formation de 400 enseignants compétents.

C'est une nécessité vitale pour la langue bretonne que la Région Bretagne se déclare parfaitement compétente pour assurer la mise en œuvre d'une véritable politique de développement du breton dans les domaines de l'enseignement, la formation, l'audio-visuel et la vie publique. A.P.E.E.B.

SKOAZELLOMP DIWAN DA SEVEL HE LISE !

Diwan en deus divizet digoriñ ul lise e 1994. Anat eo d'an holl en deus an diviz-mañ ur pouez istorel evit dazont ar brezhoneg. Evit ar wech kentañ e vo kelenet en hor yezh betek live ar vachelouriezh. Met kalz a labour a vo da gas da benn, kalz dafar-kelenn, kalz dornlevrioù a vo da sevel a-raok tizhout ar pal.

Entanet eo tud bodadoù-labour Eil Derez Diwan avat gant ar bariadenn nevez-mañ, met spontet ivez un tamm gant ar samm-se o kouezhañ war o chouk. Freatzet e vefent o welet tud nevez o lont da sikour anezho. A dra sur ez eus e touez ar vrezhonegerien tud barrek hag un tamm amzer ha youl ganto, youl dreist-holl, o defe plijadur ha lorc'h da gemer perzh el labour pouezus-mañ.

Ul labour a-stroll eo hag hervez an danveziou e vez labou-

ret, pe oc'h eskemm lizhiri pe dre emvodou. Al labour a zo da seveniñ a zo ivez hervez an danveziou : treiñ diwar levrioù e galleg pe sevel kentelioù penn da benn (evit ar brezhoneg evel danvez da studial da skouer).

Marteze ez eus ivez unan bennek, dedennet gant an arzoù a c'hellfe prientiñ un dornlevr, pe ul levr zoken, war an arz e Breizh. Ar skouer diwezhañ-mañ a ziskouez pegen ledet eo an tachennoù a zo da bleustriñ warno.

Kement hini a zo dedennet, zoken ma ne vefe nemet evit treiñ ur gentel, a c'hell mont e darempred gant :

Daniel Kernallegann, kenurzhier Bodadoù an E.D., Lost al lenn, 29510 Landrevarzeg, Pg : 98.57.36.98. (goude 6e noz).

JORDI PUJOL, PRESIDENT DE CATALOGNE "Nous voulons rester catalans demain"

Jordi Pujol, président du gouvernement de Catalogne et président de l'assemblée des régions d'Europe, a reçu à Rennes le Collier de l'Ordre de l'Hermine des mains de Pierre Le Treut, président de l'Institut Culturel de Bretagne le 7 novembre 1992. Né en 1930 à Barcelone, docteur en médecine, Jordi Pujol s'est très tôt opposé à la dictature de Franco. Il fonde le parti nationaliste "Convergencia i Unio" d'inspiration démocratique-chrétienne avant d'être régulièrement réélu à la présidence de la Generalitat de Catalunya (le gouvernement) depuis 12 ans.

Jordi Pujol est le deuxième non-breton à se voir distinguer par l'Ordre de l'Hermine après l'italien Gabriele Pescatore en 1973. Il nous a tout d'abord dit sa surprise à l'issue de l'émouvant hommage que lui a rendu Per Denez dans le salon d'honneur de la Préfecture de Région.

(Traduction de l'interview donnée en catalan à Combat Breton).

5 QUESTIONS A JORDI PUJOL Président de la Generalitat de Catalunya

J.P. : Nous les Catalans nous nous sommes toujours intéressés aux pays qui ont une identité menacée et la Bretagne en fait partie sur les plans linguistique, culturel et sur celui de la conscience collective. C'est pour cela que je m'intéresse à la Bretagne bien que je n'aie rien fait pour votre pays. D'où ma surprise quand on m'a remis cette décoration.

Puis on m'a dit qu'il s'agissait aussi de me remercier pour le travail que j'ai fait au service des pays, des langues, des cultures et des diverses personnalités nationales. Dans ce sens j'ai travaillé dans une ligne qui peut être bonne pour la Bretagne.

C.B. : Après les Jeux Olympiques quelle image voudriez-vous donner de votre pays, la Catalogne ?

J.P. : Nous avons des artistes comme Joan Miró, Salvador Dalí, Montserrat Caballé, l'architecte Gaudí et d'une certaine façon Picasso. Des gens de renommée internationale. Après les Jeux Olympiques reste que nous avons une langue parlée par 6 millions de personnes, une littérature et une économie importante. Une économie dynamique non seulement sur le plan espagnol mais aussi européen. Mais cela n'est pas suffisant. Ce qui compte par dessus tout c'est notre volonté d'exister. La langue ne suffit pas

qui peut se perdre. Ni l'économie qui peut être en crise. Ni les artistes, ni les Jeux Olympiques qui passent. L'image que je voudrais donner de la Catalogne c'est celle d'un pays qui veut progresser.

C.B. : Les peuples opprimés d'Europe se prononcent les uns après les autres pour leur indépendance. Le mouvement ne touche-t-il pas aussi la Catalogne ?

J.P. : Il existe un secteur d'opinion indépendantiste en Catalogne mais il est minoritaire. Le nationalisme catalan que je défends depuis douze ans en tant que Président de la Catalogne n'est pas indépendantiste. Nous pensons que l'Espagne est un état plurinational avec plusieurs langues, plusieurs cultures et plusieurs nations : les Catalans, le Pays Basque, la Galice. Il faut que l'état espagnol accepte la pleine reconnaissance pleine et complète de toutes ces nations. Les choses avancent mais il reste encore du chemin à parcourir.

C.B. : Comment voyez-vous l'établissement de relations entre la Bretagne et la Catalogne au-delà des liens actuels qui sont essentiellement d'ordre personnel ?

J.P. : Nous avons des relations au plan universitaire, avec Nantes, et sur celui de la traduction de livres pour enfants mais

elles restent encore limitées. Entre autres choses parce que nous avons plus de relations avec des pays situés dans le centre de l'Europe, avec le nord de l'Italie et la zone méditerranéenne. Mais il serait utile que nous ayons plus de relations surtout pour vous parce que nous avons une situation meilleure sur le plan linguistique et culturel. Le Catalan est langue officielle, langue du Parlement, langue du gouvernement de la Generalitat. La langue de l'école et de la télévision regardée par des millions de personnes chaque jour. Il serait utile que vous sachiez mieux ce que nous faisons. J'espère que cette décoration de l'Ordre de l'Hermine que l'on m'a donnée pourra accentuer les liens entre la Catalogne et la Bretagne. Par ailleurs il y a un aspect délaissé par les Catalans, c'est celui du tourisme en Bretagne. Les Catalans voyagent beaucoup mais la Bretagne n'est pas assez connue chez nous.

C.B. : Quel est votre sentiment sur le refus de la France de ratifier la Charte Européenne des Langues ? Cette affaire concernant aussi le Catalan.

J.P. : Je me sens concerné d'autant plus que le catalan est aussi parlé en Roussillon dans le département des Pyrénées Orientales. Il y a quelques jours nous avons eu l'occasion de l'évoquer lors d'une réunion au sénat français. Je crois que nous devons demander que toutes les cultures et les langues y compris celles qui sont en situation difficile soient respectées et promues.

Nous avons la chance en Catalogne de profiter de la rencontre entre deux mouvements, le combat pour la langue et la culture d'une part et celui de la modernité d'autre part. Le mouvement catalaniste n'est pas le fait de quelques nostalgiques d'arrière-garde. Il a su s'allier à ce qui était le plus moderne du point de vue économique, politique et social. Dans d'autres pays la situation a été différente. Pour terminer, je voudrais dire que le plus grand défi pour nous, Catalans, c'est de conserver notre identité. Nous voulons être Catalans encore demain.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES COTES-DU-NORD ET LES SALAIRES AGRICOLES. (suite de n° 83)

Six mois après (16.5.1940) une discussion a lieu avec le lieutenant Le Roux pour avoir la main d'œuvre disponible. Mais l'armée française est battue de toutes parts. Aussi, ceci signifie qu'il y a plus de français prisonniers que d'allemands prisonniers à se partager... Ceci l'amènera le 21 novembre à émettre le vœu suivant : "que les chefs d'exploitation et les ouvriers agricoles soient libérés".

Avec la guerre, la classe des propriétaires fonciers qui a collaboré est déconsidérée. Les Chambres ne recommenceront à fonctionner qu'à la fin des années 40. Un renouvellement se produit. L'après-guerre est marquée par une sorte de reconstruction, de modernisation. Mais, dans les années 50, le chômage commence à faire son apparition. Aussi, le 11 mai 1954, "elle demande que, si les chômeurs ne sont pas aptes à travailler dans les fermes, ils soient du moins employés à la construction de chemins ruraux et de drainages et que les collectivités prennent les initiatives nécessaires à cet effet".

Le 15 novembre 1955, elle "demande l'institution de Fonds National d'allocation de vieillesse afin de compenser les dépenses occasionnées par la prise en charge des allocations aux vieux travailleurs salariés accordées à des ressortissants du régime agricole n'ayant pas cotisé ou insuffisamment pour ouvrir droit aux pensions normales du régime agricole des assurances sociales". Quel changement d'attitude ! Avant la guerre, elle s'opposait à toute mesure sociale venant de l'Etat, maintenant, elle le sollicite. Ce changement de comportement est commun à toutes les Chambres d'agriculture que nous avons étudiées (Finistère, Côtes du Nord, Loire-Atlantique). Il y a lieu de penser qu'il est partagé par de très nombreuses Chambres de l'Hexagone.

L'année suivante, à la même époque, sont présentés les résultats de l'enquête "Revenus et niveaux de vie". On y apprend des choses intéressantes. "Quant aux salariés agricoles, le mouvement de l'émigration les touche toujours, bien que des célibataires et des jeunes ménages d'exploitants (même propriétaires) s'en vont tout autant".

"La situation des salariés n'en reste pas moins, sauf quelques exceptions (région de Corlay) très pénible et parallèle sans issue. Les cultivateurs déplorent de se trouver dans l'impossibilité d'aligner les salaires des ouvriers agricoles sur ceux de l'industrie et du commerce ou même du semi-artisanat".

Ce coût de la main-d'œuvre qu'il déplore va les obliger à moderniser leurs exploitations.

Mais ce coût de la main-d'œuvre la préoccupe toujours. Aussi, à la session de mai 1957, elle demande que pour les ouvriers agricoles à capacité de travail réduite, l'abattement sur le salaire soit le suivant :

10%	pour une capacité de travail de	50%
15%		55%
20%		60%
50%		100%

Aujourd'hui, pour peser sur le marché du travail, le gouvernement a remplacé les travailleurs à capacité réduite par des Contrats Emploi Solidarité, SIVP, TUC, etc. Le principe, l'objectif est le même. L'année suivante, le Préfet répondra "que ce vœu tendrait à ce que l'abattement soit porté à un taux supérieur à celui prévu par la réglementation actuelle". Voilà qui est clair.

En 1961, lors d'une enquête sur l'amélioration de la protection sociale, elle demandera l'équivalence du régime agricole avec le régime général. La voilà encore en train de tenter de défaire ce qu'elle avait prôché dans l'entre-deux-guerres.

18 mois après, elle se félicite du relèvement du SMAG l'incroyable ! Mais, c'est pour ajouter tout aussitôt : "Estime que ces mesures utiles pour le rapprochement du revenu des salariés agricoles de celui des autres salariés, et le relèvement de l'un et de l'autre seront supportés par les exploitants agricoles et augmenteront les disparités de revenus de ceux-ci avec les autres catégories socio-professionnelles, disparités officiellement constatées par la commission des comptes de la nation et le conseil supérieur du plan".

Quelques années après, à lieu une enquête sur le salariat agricole dans les Côtes du Nord. Les statistiques montrent la décade de cette catégorie sociale.

Années	Hommes	Femmes	Total
1954	14 728	3 481	18 209
1962	9 700	2 040	11 740
1965	8 344	1 911	10 255

Au recensement de 1962, la pyramide des âges se présente ainsi :

Moins de 25 ans	1 100
25 à 35 ans	2 000
35 à 45 ans	2 700
45 à 55 ans	2 300
55 à 65 ans	2 100
+ 65 ans	1 250

Une discussion s'engage sur les causes de cette diminution du salariat agricole. La première a trait à la concentration des exploitations qui est la résultante de la modernisation, de la mécanisation et du remembrement.

D'autres constatent que nombreux sont aussi les salariés agricoles qui vont faire les saisons et qui ne reviennent plus. L'émigration facilite leur émancipation. La troisième cause est qu'il n'y a pas de conventions collectives ; le SMAG est particulièrement bas. Ce SMAG n'est d'ailleurs pas encore respecté partout, compte tenu de l'horaire de travail. Enfin, la dernière cause a trait aux conditions de vie, de logement, à la subordination constatée par rapport à l'employeur. Voilà qui s'appelle regarder la réalité en face.

Peu de temps après se produisent les "événements de mai 68". Ce sera pour elle l'occasion de demander une étude sur l'évolution imprévisible de l'emploi des salariés d'exploitations agricoles.

Les "événements de mai 1968" semblent avoir ??? son opinion. L'année suivante dans deux vœux, elle demandera que les veuves d'exploitants et de salariés agricoles bénéficient :

- d'une prestation familiale spéciale pour les aider à élever les enfants,
- du maintien du droit aux prestations,
- de la réduction des cotisations AMEXA,
- de l'attribution à 60 ans de la retraite vieillesse agricole.

Dans le second vœu, elle demandera "que soient accordés aux futurs exploitants et salariés agricoles le maximum de moyens pour acquérir

une formation générale et professionnelle leur permettant de prendre toutes les responsabilités voulues dans les circonstances économiques actuelles".

Le 15 décembre 1978, "constatant que les salariés agricoles n'ont pas atteint la parité avec les autres catégories de salariés, elle demande que la prochaine loi d'orientation agricole prenne en compte leurs problèmes au même titre que ceux des agriculteurs et leur réserve une place importante dans l'élaboration des textes pour l'amélioration de leurs droits et de leurs conditions de travail". Intention peut-être louable mais qui restera lettre-morte suite à la politique du gouvernement.

Hervé PERSON, salarié agricole

"AN ARAR HAG AR STERED" de Sean O'Casey La nouvelle pièce de Strollad ar Vro Bagan

1916 - LES PAQUES IRLANDAISES Connolly et Pearse, deux sacrifices

Connolly était ouvrier, syndicaliste, socialiste, propagandiste révolutionnaire. Pearse était d'une famille bourgeoise, nationaliste, partisan ardent de la ligue

gaélique. Tous éloignés qu'ils étaient l'un de l'autre, portés par la colère sociale ou par le romantisme du sacrifice, leur révolte convergera vers la grande poste de Dublin en 1916 et ils furent fusillés par le même peloton d'exécution.

Ce n'est qu'en 1914 que leurs chemins s'étaient croisés : Pearse s'occupait des Irish Volunteers (volontaires irlandais) ; Connolly était à la tête de l'Irish Citizen Army (l'Armée citoyenne irlandaise). Au début de 1916 Connolly s'allie à la Fraternité républicaine Irlandaise qui œuvre pour la souveraineté de l'île, et dont Pearse est l'un des dirigeants.

Le lundi de Pâques, Pearse (président de la République provisoire et commandant en chef) et Connolly (commandant général des forces de Dublin) conduisent les insurgés jusqu'à la grande poste, quar-

tier général des rebelles. Le drapeau tricolore (vert, blanc et orange) était hissé sur le toit, tandis que Pearse sur les marches lisait la proclamation de la République Irlandaise.

Le bâtiment des postes bombardé par une canonnière qui tirait de la Liffey, n'était plus qu'un amas de ruines. Le samedi 29 avril 1916, les insurgés capitulèrent. Pearse, Connolly et 15 autres parmi les chefs de la révolte passèrent devant le peloton d'exécution.

L'honneur provoquée par ces exécutions joua en faveur des insurgés, l'Etat libre irlandais voyant le jour quelques années plus tard après la guerre d'indépendance (1919-1921) et l'atroce guerre civile de 1922-1923.

D'après R.D. Edwards

SEAN O'CASEY, auteur de LA CHARRUE ET LES ETOILES

Sean O'Casey est né à Dublin en 1880. Enfance difficile dans un milieu ouvrier de Dublin, sur laquelle se greffe des problèmes de santé (troubles oculaires). A partir de 14 ans, manoeuvre puis ouvrier. Adhère au parti républicain Irlandais socialiste, persuadé que seule la lutte

sociale arrachera l'indépendance à l'Angleterre. Secrétaire de la Irish Citizen Army, milite également à la ligue gaélique, fondée par W.B. Yeats, qui œuvre pour le renouveau de la langue irlandaise.

Vers 1914, il renonce à la lutte politique et cherche dans les lettres et les arts un nouveau centre d'intérêt. C'est en témoin qu'il assiste à la tragique semaine de l'insurrection irlandaise (Pâques 1916).

A partir de 1918, il commence à écrire pour le théâtre. Ses premières œuvres vont être jouées au théâtre de l'abbaye, théâtre national irlandais, créé par W.B. Yeats et Lady Gregory en 1904.

Premières œuvres importantes : - L'ombre d'un tueur, - Junon et le Paon, - La Charrue et les étoiles.

A partir de 1929 il réside en Angleterre ne revenant qu'épisodiquement en Irlande. De ces années d'exil on lui doit : - La coupe d'argent ; - L'étoile devient rouge ; - Poussière pourpre ; - Roses rouges pour moi ; - Coquin de coq ; - On attend un évêque ; - Les tambours du Père Ned.

Il est avec Synge (le balladin du monde occidental, A cheval vers la mer, l'ombre de la ravine) l'un des fondateurs du théâtre irlandais dont le retentissement devient rapidement mondial.

L'ŒUVRE : LA CHARRUE ET LES ETOILES

Rélate de façon indirecte, au travers du destin de quelques individus issus du peuple irlandais, les événements drama-

tiques de l'insurrection nationale de la semaine de Pâques 1916.

La pièce fut représentée au théâtre de l'abbaye de Dublin en février 1926.

Elle fut prise à partie par les journaux et les spectateurs, qui cassèrent les fauteuils, hurlèrent et jetèrent des boules puantes. 10 ans avaient passé depuis la tragique semaine de Pâques 1916 et la proclamation prématurée, vouée à l'échec sanglant, de l'indépendance. Le souvenir des héros, des lâchetés, des rodomontades, des scènes de pillage, de la famine était encore vivant. C'était tout cela

que O'Casey jetait à la face du peuple de Dublin, avec la charrue et les étoiles.

O'Casey avait livré son message individuel contre la boterie, le faux romantisme du sang, contre "le bruit et la fureur". Le public crut à de la dérision, là où il y avait de la générosité et de la tendresse.

La Charrue et les Etoiles, ce fut un malentendu, qui aboutit, un peu plus tard, à un divorce - O'Casey quitta l'Irlande.

La charrue et les étoiles a depuis été jouée dans le monde entier et en plusieurs langues.

Bientôt en langue bretonne.

PROCES DE NATIONALISTES BASQUES. "Le Basque, langue secondaire"

Début novembre s'ouvrait à Paris le procès de Philippe Bidart et de quatre de ses co-accusés devant la Cour d'Assise Spéciale chargée de juger les actes des membres présumés de l'organisation basque/parretarak. Chefs d'inculpation : l'assassinat de deux C.R.S. à Saint-Etienne de Baigorri, la libération à Pau de deux prisonniers politiques basques en 1986, le mitraillage du Palais de Justice de Bayonne en 1986 ainsi que d'un hold-up à Biarritz en 1987. Voici le compte-rendu de la première journée du procès, auquel participait notre compatriote Yann Chouck en tant qu'avocat des inculpés, qui en dit long sur l'attitude idéologique de la justice française à l'égard de ce qui pourrait remettre en cause la dictature linguistique de l'état français.

Le président demande à Filipe Bidart son identité. Celui-ci soulève d'emblée en français la question de la compétence de la cour : "Nous ne sommes pas des terroristes, nous sommes des gudar, nous ne reconnaissons pas votre tribunal. Je ne répondrai pas tant que le problème ne sera pas résolu". Les autres accusés, Gabi Mouesca, Filipe Lesgourgues, Henn Perez, Xabier Labéguerie, s'associent à ces propos.

Invité à s'expliquer, Yann Chouck fonde sa récusation de la cour sur les points suivants : ces quatre affaires sont liées à Iparretarak, mais quel Iparretarak ? Le décret de dissolution d'IK fait bien état de son objectif de "porter atteinte à l'intégrité de l'Etat en voulant soustraire au territoire de la République une portion du département des Pyrénées-Atlantiques". De nombreuses décisions de justice ont reconnu à IK son caractère politique et la chambre d'accusation de Montpellier, le 4 octobre 1990, a accordé à deux de ses membres la motivation politique et les a renvoyés devant une cour d'assises ordinaire. La volonté d'Iparretarak est la libération du peuple basque. La loi de 1986 a dit que l'atteinte à l'intégrité du territoire n'était pas de la compétence de la cour d'assises spéciale. Enfin l'avocat breton dénie à la cour le caractère indépendant et impartial exigé par l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. L'avocat Antoine Comte se livre alors en quelques phrases à une critique sévère de toutes les juridictions d'exception : "Tous les régimes autoritaires ont éloigné le citoyen de la justice". Maître Gibault, avocat de Xavier Labéguerie, s'associe à ses confères.

Les avocats des parties civiles : Bergeron (pour les familles des CRS) et Trille (pour la famille de l'ex-directeur de la prison de Pau) s'opposent aux conclusions de la défense sur

la compétence de la cour spéciale. L'avocat général Ginsburger n'évoque les conclusions de la partie adverse que pour les traiter de sophisme. Puis crescendo : "On ne va tout de même pas suivre la demande de Bidart, de sa bande et de sa défense et les remettre en liberté ! Il s'agit ni plus ni moins que de crimes de droit commun dont prise d'otage et assassinat. Nous sommes en présence de bandits, de voleurs, de tueurs qui répandent le sang partout où ils passent. Ces preux chevaliers sont riches à millions. On comprend le pourquoi de la loi : les membres d'un jury auraient un couteau sous la gorge et des menaces sur ses enfants.

C'est pour ça qu'on en est là, à cause de ces menaces. Vous êtes des juges intègres, a-t-on dit, mais on vous fait injure sur votre impartialité. Chaque Etat a le droit d'organiser sa justice comme il l'entend et la France respecte les principes. Mais on ne peut accorder à ceux-ci le droit d'être des Pol Pot au petit pied, de tuer dans nos rues et nos campagnes ceux qui s'opposent à eux". L'intervention véhément de l'avocat général soulève à plusieurs reprises des murmures dans la salle. Réplique de Yann Chouck : "On attendait mieux de l'accusation que polémiques et injures" et de Raphaël Constant : "On n'a jamais tenté de réunir un jury et quand cela a eu lieu à Poitiers tout s'est bien passé. A la question : comment définit-on l'acte de terrorisme ? il n'est pas répondu car l'assassinat d'un CRS ne se termine pas toujours devant une cour spéciale".

Après suspension, la cour s'estime normalement saisie et déclare les conclusions irrecevables. Le président reprend les interrogatoires.

Filipe Bidart se lève : "Jaun president, raz mintzatu nahi nuke, hortarak itzulizale bat izendu nahi nuke". Maître Yolande Ugarde

prend le relais : "Je demande la comparution d'un expert en langue basque en la personne de Beñat Oartzabal, chercheur au CNRS, pour montrer l'utilité et le droit de l'emploi de cette langue. Et dans un deuxième temps la désignation d'un interprète". L'avocat général : "Malgré tous les titres de M. Oartzabal, rien n'empêchera que le basque soit une langue secondaire. Les langues des minorités n'ont pas de statut en France. Ses connaissances particulières, M. Oartzabal peut les garder pour lui. Les accusés sont français. Soyons sérieux. Le basque, ils en font ce qu'ils veulent, le français est la langue nationale".

Yann Chouck : "On ne traite pas le problème par la déision et le mépris". Après suspension, la cour considère que M. Oartzabal sera entendu en son temps comme témoin. Yolanda Molina développe alors ses observations sur la demande d'un interprète : "Le droit à sa langue est un droit universellement reconnu. Vous ne pouvez pas résoudre un conflit politique mais reconnaître le droit à chacun de s'exprimer dans sa langue afin que ce procès soit équitable. Juger c'est comprendre. Ici pas de provocation ni de caprice ; entendons les accusés comme ils sont, ce sont des Basques. Ces droits linguistiques sont reconnus dans tous les Etats qui nous entourent : la Belgique, la Suisse, l'Espagne".

L'avocat général : "Je comprends que l'on puisse parler flamand, occitan, etc. Mais il y a une langue française, un peuple français, c'est notre loi, il faut l'appliquer. Que ceux-ci veuillent parler basque, peu me chaut. Il n'y a pas de primauté de la langue maternelle sur le français. Et pour certains d'entre eux le français est leur langue maternelle, ils savent suffisamment la langue française même s'ils n'ont pas été très bons élèves (il lit leur cursus scolaire), même s'il n'en est pas sorti grand chose... Leur CAP, ils ne l'ont pas eu en volapük". La cour se retire puis déclare qu'il n'y a pas lieu à désignation d'un interprète.

Ce compte-rendu est extrait du numéro du 5 novembre de l'hebdomadaire politique basque ENBATA (3, rue des Cordeliers, 64100 Bayonne. Tél. : 59 25 68 03).

Philippe Bidart a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Jean Gabriel Mouesca : 15 ans de réclusion criminelle. Filipe Lesgourgues : 8 ans. Xavier Labéguerie : 5 ans d'emprisonnement dont 4 avec sursis. Henn Perez : acquitté.

CONGRES DE L'U.P.L.G. Pour l'indépendance de la Guadeloupe.

L'U.P.L.G. (Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe) vient de tenir son 4^e congrès à Morne à l'Eau en Guadeloupe, le 24 octobre dernier. L'objectif en était d'établir le projet politique pour la Guadeloupe vers l'an 2000. A l'issue de ses débats, le congrès s'est prononcé pour l'indépendance nationale.

L'objectif de notre lutte est l'accomplissement du destin national de notre peuple. En terme institutionnel, l'objectif est la constitution d'un Etat souverain, c'est-à-dire le pouvoir de choisir et de décider dans tous les domaines de la vie. Le droit à l'Autodétermination et à l'Indépendance est imprescriptible, inaliénable et sacré. La vocation de tout peuple colonisé est d'accéder à la pleine souveraineté.

L'objectif fondamental de notre combat est la prise du pouvoir. Nous la concevons dans le sens de la réalisation d'un projet pour la Guadeloupe, lequel ne sera réalisé qu'avec l'exercice pleine et entière de la souveraineté, c'est-à-dire par la conquête de l'Indépendance Nationale.

Pour parvenir à cet objectif d'une part et tenir compte du contexte et des réalités (Europe, niveau de conscience du peuple), d'autre part, il nous faut aménager une phase de transition qui va se matérialiser par la mise en place d'un statut nouveau (Nouvelle collectivité associée) qui rompt avec la départementalisation et permet l'exercice des responsabilités en vue d'atteindre l'objectif fondamental qui ne peut être que l'Indépendance, c'est la

condition essentielle préalable pour assumer la responsabilité du développement économique social et culturel, pour aussi établir avec les autres pays des liens forts et durables de co-opération respectant les intérêts de nos populations, pour encore préparer et garantir une coopération régionale caraïbe.

C'est pourquoi, il nous faut éviter d'en faire un simple slogan, un mot d'ordre pieux, mais donner, au contraire, au concept d'Indépendance Nationale un contenu concret de souveraineté, en évitant de la laisser identifier à une rupture quelle qu'elle soit avec la France ou autre, en écartant toute forme de régression économique et sociale, en établissant une nouvelle conception et une nouvelle orientation économique.

L'Indépendance Nationale doit se démarquer de toute tendance isolationniste voire autarcique.

La revendication identitaire.

Dans le même temps où l'Indépendance doit être affirmée dans la forme et les conditions que nous venons de dire, il est avéré que se



posent aujourd'hui des problèmes qui mettent en péril l'identité même de notre peuple (intégration forcée à l'Europe - imminence du 31 décembre 1993 -).

Si la guadeloupéanité est une réalité (vie associative, langue créole, vie artistique, etc.) et constitue la manifestation d'une situation de fait, il est devenu impératif pour nous, dans les conditions actuelles de notre lutte et de la dynamique du peuple de canaliser ce potentiel et de renforcer la conscience identitaire débouchant sur la conscience nationale.

Extraits de "Lendépandans"

AR GAOTIGELL HAG AR QUIZIEGEZH

POINT DE VUE

Faut-il être admiratif, béat, outré... par la "Passion Celtique" ? P.V. Kerloch étale sa science antiscientifique sur deux colonnes et demie dans "Combat Breton" et attribue un César à Christian Desbordes pour son œuvre musicale. "Combat Breton" qui semble avoir du papier à perdre en ce moment surtout pour tout ce qui n'a pas trait à la lutte de la libération nationale, devient de plus en plus soft-intellecto-dogmato-légaliste. Entre les grandes idées salvatrices, intéressantes parfois, très documentées, de rédacteurs comme le sus-nommé, et la fascination sans borne pour tout ce qui a trait à la lutte linguistique, difficile de trouver un recom pour donner l'âme à d'autres mouvements se réclamant de la lutte de libération nationale : un conflit pour l'A.R.B. (on a fait le pas voir !) et surtout pas de photos !!! danger !!! S.A.B. che triet mol sur un mur, boum ! Une page dans le C.B. même pas revendiquée !!! Allez, j'étais ma mauvaise foi !!! Bon, on élague ! Essayons de ne pas mélanger les genres. Pourtant... Les régionales, Maastricht... Les vestes s'enchangent et se ressemblent. L'état français pose des questions, voire des problèmes, on s'efforce d'y répondre.

Aux abris, ça tire dans tous les coins mais ça fait du bien !!!

Et la "Passion" dans tout ça ?

Œuvre religieuse, fresque musico-édifiante ?

Débat d'encolures de mouches !!!

On sait, comme tout indien qui se respecte, le poids et la douleur de la religion sur nos épaules de Bretons. On sait quelle culture historique et quels comportements sociaux et culturels cela a induit dans notre inconscient (voire notre conscience). Ce n'est pas la peine de prendre le prétexte d'une création pour régler ses comptes avec Jésus. Au fait, peut-on être marxiste, socialiste, anarchiste, et aller écouter Bach ou Mozart à l'église du con ? Merci d'y répondre dans le prochain numéro.

Peut-on créer en Bretagne, sur ce qui relève aussi d'un fait : le poids de la religion en Bretagne. Poids et héritage se traduisant forcément par un legs historique de textes, de chants, qui relèvent eux du domaine du concret. On peut toujours les brûler, faire sem-

blant de ne pas les voir...

La "Passion" fait-elle l'apologie de la religion ? On s'en fout !! Au fait, les Irlandais, les Bretons et les autres, n'est-ce pas aussi dans le traitement et l'intégration du christianisme, selon leur vision du monde, qu'ils ont puisé parfois la force de la survie après la colonisation initiale ? La ferveur religieuse collective de ces peuples n'est plus à démontrer. C'est un fait. On sait aussi la responsabilité de ces Hussards du Christ. Qui n'a pas eu à se battre pour exiger simplement, qu'un membre de sa famille ait le droit d'être inhumé dans le respect de sa langue.

La "Passion" renoue avec ces grands mystères médiévaux, ou, au-delà du religieux pur, tout un peuple chantait et possédait un sens profond de la communauté. Colonisation spirituelle diront certains. Mais c'est vrai. Comme tous les autres peuples d'Europe, un peu plus, un peu moins !!

La Bretagne n'a jamais eu autant de chanteurs et de musiciens entend-on ici et là. Vrai et faux. Kan-ha-Diskan, Kan-a-Boz, instrumentalistes de tous genres... Mais désolé, le peuple Breton ne chante plus collectivement. On n'a souvent dit : un peuple qui chante est un peuple libre. Et bien, au risque de choquer, je persiste : le peuple Breton n'a plus son fameux sens communautaire. Faut-il chanter collectivement des cantiques, des mystères... pour être un peuple ? Je n'en sais rien. Je constate. La casse organisée du clergé vis à vis des ouailles bretonnantes est un des éléments de la réponse. D'accord ou pas, avec telle ou telle doctrine, c'est un constat.

Pour moi, l'intérêt de la "Passion", hormis son aspect musical pur, réside dans le fait qu'elle a peut-être redonné à une frange de la population Bretonne un semblant furtif de sens communautaire. L'œuvre est religieuse, et oui, et alors ? D'un point de vue strict créateur, elle a sans doute démontré à tout le monde que les Bretons possèdent pleinement un art et une musique religieuses incontestables. Qu'ils sont capables de les retravailler, selon le contexte historique et politique, donc qu'ils sont vivants. Chacun en son âme et conscience y verra une

apologie de la religion, un acte de ferveur ou le symbole évident d'un peuple capable de créer au plus haut niveau. Comme tout peuple majeur.

Tout petit, ma grand-mère m'amenait au catéchisme et aux pardons. Je n'en restai pas moins que devenu grand, nationaliste têtue, socialiste bien rouge et bretonnant (je sais, ça ne se voit pas dans cette page), il me reste aussi, à côté de mon idéologie et de mes dogmes parfois, des images anciennes d'un peuple qui chantait, un goût musical prononcé pour les cantiques.

Et pour en terminer, personne ne peut nier, d'un point de vue musical, le travail titanique de création d'écriture et de mise en place nécessaires pour mettre en scène et en boîte, ce qui est pour l'instant l'œuvre musicale majeure créée en Bretagne depuis les "classiques" Roparz, Ladmairaut...

Alors que les dogmatiques, menant soit disant une lutte de libération nationale, s'abstiennent d'articles dont le principal but est d'établir leur culture politique (au demeurant très importante et visiblement très bien étayée), qu'ils la réservent au débat idéologique et ne s'en servent pas comme outil contre ceux qui créent : les pièces d'Ar Vro Bagan, toutes perceptibles qu'elles soient ont redonné à des centaines, des milliers de Bretons, un sentiment de fierté retrouvée et parfois un sens nouveau d'appartenance à une communauté.

Quand les politiques bretons, y compris les nationalistes, nous aurons prouvé que leurs discours et leurs papiers servent à la lutte de libération nationale et que la route est entamée, le débat pourra reprendre.

La Bretagne est bourrée de gens cultivés et de bavards.

Le vert, jadis une qualité, est devenu un véritable prétexte pour donner des leçons aux autres et pour éviter à certains individus et médias de poser les problèmes simplement et par les méthodes appropriées.

Bon, c'est pas le tout, on cause, et le "chmil-blik" n'a pas avancé d'un pouce.

T.A.L.



1492-1992

STAJ SKI ER SAVOIE

Azazel e vez gant An Oaled ur sizhunvezh ski evit ar gremantled : 9.15 vloaz, da vare vakansou nuz Chwervrer (6-13 a viz meurzh 93) e CREST VOLAND, er Savoie.

Kinniget e vo dezho ober ski bale pe ski skenn, hervez o c'hoant.

Lojet e vint en ti 40 plas arvet ar "Gentians" e kreizenn vakansou ar Cemix, da 1 200 metrad uhelder, nebell deus Megeve (15 km) hag Albertville.

Graet e vo war o zro gant ur skipailh monitourien brezhonegien ha barrek war ar skañ. Pascale Chevillard, Jakez An Intariv, Gervan Musset, Fañch Jestin ha Jer Gentic.

Koust a raio d'an holl vugale 2 500 L, pep tra e barzh.

Diskrriet e vo ar greizenn evl kreizenn vakansou.

Degemeret e vo ar madennou CAF. Enskrivadurioù a-raok ar 4.1.93, dre ret. An Oaled, 29870 Trégonoù, 98.04.07.04.

FR3, France 3, où est le changement ?

Le mouvement pour une télévision de Bretagne : ACCORT Breizh "Association pour la Création d'un Office de Radio-Télévision de Bretagne" constate une fois de plus l'absence de tout souci de régionalisation télévisuelle. Le mot Région a bel et bien disparu.

Cette nouvelle poudre aux yeux de logo et d'appellation typiquement jacobine ne fait que conforter le projet d'ACCORT Breizh.

Le mouvement s'élève contre la double réduction des émissions en langue bretonne :

- 1) Réduction de la zone de diffusion d'An taol lagad (émission quotidienne), désormais réservée au seul Finistère,
- 2) Réduction de 20 minutes de Chadein ar vro (le dimanche), ce qui interdit toute création d'une certaine importance et de niveau européen.

Devant ces carences, le Mouvement pour une télévision de Bretagne demande :

1. La création en Bretagne (pour les cinq départements) d'un office de radio-télévision indépendant de Paris.
2. Cette télévision aura pour but de donner aux langues et cultures de Bretagne toute leur place, de les conforter et d'assurer leur avenir.
3. Elle sera véritablement le reflet (10 h par jour) de la vie économique, sociale, sportive, artistique et culturelle de la Bretagne.
4. Une télévision où les téléspectateurs seraient vraiment partie prenante afin de dynamiser la vie sociale.
5. Cette télévision sera un outil de promotion économique et culturel d'une Bretagne ouverte sur l'Europe.

Pour tout renseignement : Mouvement TV Bretagne - ACCORT Breizh, 4, rue Porcon de la Barbinas, 35000 Rennes, Tel 99 31 40 47.

STAGE INTENSIF DE LANGUE BRETONNE - TOUS NIVEAUX Samedi 21 novembre - Dimanche 22 novembre

Le centre Skol An Emsav de Rennes (enseignement pour adultes) organise fin novembre un stage intensif de Breton. 14 heures de cours réparties du samedi 14 h au dimanche 16 h au centre culturel La Briantais (château de la Briantais) à Saint Malo (près du barrage de la Rance).

Ce stage est ouvert aux adultes tous niveaux : débutants au niveau Licence de breton. Il est proposé aux stagiaires 5 cours différents. Les cours sont dispensés par des professeurs licenciés en breton. Les frais de cours (14 h) et l'hébergement complet sont de 400 F par stagiaire. Tarif dégressif pour les lycéens préparant le bac de Breton, étudiants et chômeurs (250 F).

Les enfants des stagiaires seront pris en charge par des animateurs bretonnants (3 à 12 ans) au centre même.

Pour tout renseignement complémentaire téléphoner au 99.38.75.83 - secrétariat Skol an Emsav, de 8 h à 16 h, ou écrire au bureau de Skol An Emsav, 8 rue Hoche, 35000 Roazhon.

Attention ! les inscriptions étant limitées à 80 stagiaires, il est conseillé de s'inscrire au plus vite. Date limite : 15 novembre 1992.

AN OALÉD - STAGE DE FORMATION BAFÀ

Du 26 décembre 96 au 2 janvier 93 se tiendra à Trégonoù, un stage théorique BAFÀ organisé par l'UBAPAR dans les locaux du Centre Culturel An Oaled de Trégonoù. A l'attention de futurs moniteurs de séjours de vacances, ouvert aux jeunes de 17 ans et plus, ce stage visera à sensibiliser le stagiaire, entre autres, aux notions élémentaires de sécurité, psychologie de l'enfant... à la découverte de l'environnement et du bord de mer.

Coût : 2 200 F. Renseignements : An Oaled, 98.04.07.04. Inscriptions : UBAPAR, 97.66.56.43.

FEST-NOZ ENEP AN ARME



Gant

J.L. Thomas-Yann-Guirec Le Bars
Marius et Compère
Serge Louarn - Louis Thomas
J.M. Veillon - Yvon Riou
Gwin Ruz ha Dour Pik Pik

PEDERNEG - 28 A VIZ DU

FULOR BRO DREGER - BP 141 - 22200 GWENGAMP

ADKOMANANT - KOMANANT ● Réabonnement - Abonnement

150 Lr ar bloaz (evit Breizh hag ar broioù sujet d'ar stad c'hall) 170 Lr e lec'h all - Skoazell : 200 Lr da vihanañ

Anv/Nom

Raganv/Prénom

Chomlec'h/Adresse

Da gas da/A envoyer à : EMGANN, BP 71 - 22202 GWENGAMP CEDEX

EVIT UR SKINWEL BREZHONEG MANIFESTOMP GANT STOURM AR BREZHONEG

D'ar sadorn
26 a viz
Kerzu
e Sant Brieg

- Pour dénoncer la situation de la langue bretonne sur FRANCE 3
- Pour obtenir la création d'une chaîne en langue bretonne

MANIFESTONS AVEC
STOURM AR BREZHONEG LE 26.12.1992 A 15 h 30,
PLACE DU CHAMP DE MARS A SAINT-BRIEUC

Stourm ar Brezhoneg (S.A.B.) a édité un pin's et un autocollant dans le cadre de la campagne pour une télévision en langue bretonne. Les dessins du pin's et de l'autocollant sont identiques : lettres blanches sur fond rouge et noir. Autocollant : 10 F. Pin's : 20 F. Par envoi postal : 10 autocollants + 10 pin's : 250 F (Ecrire à : S.A.B. BP15. 29480 AR RELEG - Le Releg Kerhuon)

Un nouveau confrère "Kerne Infos"

IJIN¹ est le nom de l'association que nous venons de créer sur le pays de Kemper. Qui nous ? Des militants qui ont participé ou apporté leur soutien à la liste "Peuple Breton, Peuple d'Europe" lors des dernières élections régionales. Des sympathisants de la cause bretonne, désireux de défendre et de promouvoir notre identité.

Rien d'original à priori. Tout le monde aujourd'hui, quelles que soient les tendances politiques, s'y réfère, avec plus ou moins de sincérité. Notre particularité, voire notre différence, c'est que nous voulons la vivre pleinement. Et pas seulement à travers l'identité cul-

turelle, facteur à la fois d'équilibre et d'ouverture ; qui nous rattache à nos racines et cimente notre peuple. Mais, parce que nous en sommes fortement nourris, parce qu'enfin nous savons qui nous sommes, nous la voulons complète, porteuse de liberté, englobant à la fois le politique, le social, l'économie, la défense de l'environnement... Autrement dit, comme le moteur de toute chose, et de tout ce qui fait notre quotidien. Vous l'aurez compris, aucun sujet n'échappera à notre sagacité, à notre curiosité. Nous voulons être de tous les débats. Sur le Pays de Kemper² car nous n'avons pas attendu les directives parisiennes, qui enjoignent aux communes de se regrouper, pour vivre à

fond l'intercommunalité.

Faut-il le préciser ? IJIN n'est pas un parti politique. C'est une association qui s'adresse à tous ceux qui veulent agir sur le terrain. Agir, c'est-à-dire dénoncer, mais surtout proposer et porter des projets sur tous les sujets évoqués plus haut.

En ayant toujours à l'esprit que notre sort ne dépend pas que des autres : élus, décideurs économiques, institutions... Mais surtout de nous-mêmes. Sachons alors relever les défis. IJIN a été créée pour cela. **Ni hon-unan !**

Annaig Le Gars (Présidente d'Ijin)

(1) IJIN est un mot breton qui recouvre beaucoup d'idées, notamment celles d'imagination, d'invention, de création, etc. Tout un programme !

(2) Au sens large (voire extensible) du terme, c'est-à-dire le Pays Glazig et la Cornouaille-Sud.

Kerne-Info, trimestriel édité par l'association IJIN 16
straed Jules Henriot, Kerdrezeq, 29000 Kemper.

UNE ALTERNATIVE POUR L'AVENIR DU PEUPLE BRETON

- La reconnaissance officielle de l'existence du peuple breton dans son intégrité géographique et historique (Loire-Atlantique incluse).
- L'élection à la proportionnelle intégrale d'une assemblée bretonne, dotée de pouvoirs réels à tous les niveaux et représentant le peuple breton dans les instances européennes et internationales.
- L'officialisation de la langue bretonne, dans tous les actes de la vie publique, et à tous les niveaux de l'enseignement : de la maternelle à l'université.
- La mise en place d'un plan de développement économique fondé sur nos ressources humaines et nos richesses naturelles, basé en priorité sur des structures locales respectueuses des hommes et de l'environnement.
- La garantie pour tous de vivre décemment en Bretagne, avec ou sans emploi.

Ces cinq points acquis constitueront des avancées significatives dans le cadre de notre lutte de libération nationale.

PEMP KINNIG DIAZEZ EVIT DAZONT POBL BREIZH

- Pobl Breizh anavezet ez ofisiel war he douar istorel (Bro Naoned ennañ),
- Breujou Breizh dilennet dre gevatalded, galloudoù gwirion gante war bep tachenn hag o vezañ en anv Pobl Breizh er Frammouñ etrevroadel.
- Ar Brezhoneg ofisiel e pep degouez ar vuhez foran hag e pep live en deskadurezh : adalek ar skolioù mamm betek ar skolioù meur.
- Ur steuñv diorroadur ekonomikel diazeret war ampartiz hon tud hag hon pinvidigezhioù naturel, skoret war Frammouñ-lec'h, o toujañ an dud hag an endro.
- Gwir d'an holl da vevañ mat e Breizh, gant pe hep labour.

Pa vo bet tizhet ar pemp pal-se e vo bet graet araokadennoù splann e framm hon stourm evit an dieubidigezh vroadel.